MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Paris, 18 juin. — On nous assure qu'un mouvement administratif est en préparation au ministère de l'intérieur. Il porterait sur trois préfectures et trois postes de sous-préfets ou de conseillers de préfecture.

LES MANIFESTATIONS
CONTRE KIEL

A la statue de Jeanne d'Arc

Paris, 18 juin. — Ce matin, un certain nombre d'étudiants se sont rendus en monôme, place des Pyramides, porteur d'une couronne d'œillets blancs entourés de rubans tricolores. Sur un large ruban, on lisait cette inscription : *A la bonne Lorraine, qui aurait voulu de France les Allemands.*

Cette couronne a été enlevée aussitôt le départ des manifestants et ne sera remplacée que lorsque l'inscription sera pu être enlevée.

A la statue de Strasbourg

Dans la matinée, les membres du comité directeur de la Ligue patriotique, précédés de MM. André Castelin, Pierre Richard, Marcel Habert, Gauthier (de Clagny), Le Senne, Michelin, députés, ont déposé à la statue de Strasbourg une couronne d'immortelles ornée d'un nœud tricolore voilé de crêpe.

En arrivant place de la Concorde, les manifestants, qui sont alors au nombre de trois cents, sont reçus par l'officier de paix Bacot qui, après avoir parlementé avec les porteurs de la couronne, donne l'autorisation de la placer sur le socle du monument. A ce moment, quelques mysoulis se détachent de la couronne et un député, les ramassant, les partage avec les personnes présentes à ses côtés. Aperçevant l'officier Bacot, il lui en met un à la boutonnière en lui disant : « Comme Français, j'espère que vous aurez la fierté de porter ces petites fleurs du souvenir ».

— Je vous donne ma parole d'honneur que je les garderai toujours, répond M. Bacot.

Pendant ce temps, la couronne est hissée sur le socle et placée à la droite du monument, sur le piédestal. Les manifestants se découvrent alors et crient à plusieurs reprises : « Vive la France ! vive l'Alsace-Lorraine ! » Puis ils se retirent sans autre incident.

Précédemment, à dix heures, deux dames descendent de voitures et viennent déposer contre la statue une couronne en violettes de Parme et en rosse-thé, portant simplement ces deux dates : *1870-1895.*

Un peu avant onze heures plusieurs personnes en tenue de travail, l'une portant une échelle, l'autre un cartouche et des drapeaux, s'approchent de M. Bacot avec lequel elles parlementent. Ces hommes ont été chargés par la Ligue patriotique de changer le cartouche portant les lettres L. D. F. qui, depuis 1883 était posé sur la face du monument.

M. Bacot ayant consenti, on commence aussitôt la toilette de la statue. Les couronnes sont arrangées et mieux disposées. Un nouveau cartouche plus frais portant ces mots : *Qui vive ? France ! L. D. F. 1882,* remplacer l'ancien cartouche et des drapeaux en voiles de crêpe et de rubans verts sont disposés en faisceaux au-dessus.

A ce moment plusieurs agents en bourgeois circulent dans les groupes et trois arrestations ont été opérées, avant midi, de gens qui ne circulaient pas et que l'on a immédiatement relâchés après avoir pris leurs noms.

Ce matin, après les manifestations de la ligue patriotique, quelques-uns de ses membres se sont rendus au groupe *Quand Même !* d'Antonin Marcil, et y ont déposé un bouquet tricolore. Détail curieux : l'administration avait fait mettre hier le fusil qui jusqu'à présent manquait à l'Alsacienne.

A la statue de Gambetta

Vers onze heures, un bouquet tricolore entouré de rubans portant ces mots : *Au Propiote,* était déposé à la statue de Gambetta.

Ligue contre l'alcoolisme

Nîmes, 18 juin. — Une ligue contre les progrès de l'alcoolisme vient de se former dans cette ville. Elle comprendra dans son sein des représentants de toutes les classes de la cité.

Elle se propose d'organiser un vaste pétitionnement pour la réforme de la législation actuelle des boissons et des cabarets et de fermer à Nîmes, un ou plusieurs cafés de tempérance, pouvant en même temps servir de cercles populaires.

LES SOUTIENS DE FAMILLE

Paris, 18 juin. — La session des conseils départementaux de révision, chargés de se prononcer sur les demandes de dispense à titre de soutien de famille aura lieu du 27 au 22 juin.

Les gâteaux empoisonnés
de Tarbes

Tarbes, 18 juin. — A la cour d'assises des Hautes-Pyrénées, a commencé jeudi l'affaire de Gérard Centre, l'instituteur de la commune de Cieutat, qui, le 27 février dernier, envoyait de Tarbes à M. Fourtane-Cabarron, commandant retraité à Cieutat, avec lequel il était en mésintelligence, des gâteaux dans lesquels il avait introduit de la strychnine.

Trois employés des postes du Tarbes goûtèrent ces gâteaux. Un d'eux, nommé Vital Borromée, mourait empoisonné quelques heures après.

Les gâteaux furent saisis par le Parquet et M. Fourtane-Cabarron échappa ainsi à une mort certaine.

Détenu à Tarbes, interrogé, avoue qu'il était en mauvais termes avec le destinataire des gâteaux, mais il persiste à dire qu'il voulait jouer une farce à M. Fourtane-Cabarron qui, au ter janvier, lui avait envoyé une boîte de pastilles remplies de matières fécales. Contre maintient que le pharmacien s'est trompé en lui donnant de la strychine au lieu du sel de nitre qu'il lui avait demandé.

L'accusé regrette amèrement la mort de Borromée. Il est très ému quand le président lui rappelle les souffrances de sa victime.

L'instituteur Centre se défend avec intelligence et sang-froid.

Le président lit quelques renseignements recueillis sur sa conduite dans l'exercice de sa profession sont élogieux ; mais Centre est vindicatif.

L'interrogatoire a duré trois heures.

Une espionne

Lyon, 18 juin. — Le parquet vient de faire arrêter la veuve Tourte, qui a essayé de vendre, par l'entremise d'un sieur Smenski, les plans d'un fort récemment dérobés dans le bureau de son mari, entrepreneur.

On assure que les plans auraient une réelle importance.

La veuve Tourte a déclaré avec une inconscience étonnante qu'elle n'avait eu qu'un but : vendre les plans à n'importe qui, pourvu qu'ils fussent bien payés, et qu'elle se soucierait peu des représailles. Elle avait choisi pour intermédiaire Smenski, dont le vrai nom, reconnu depuis, est Hur, parce qu'elle le croyait Allemand et qu'elle supposait qu'il lui serait, en cette qualité, plus facile de tirer parti des documents.

Les deux inculpés vont être incessamment traduits en cet état correctionnelle sous inculpation de tentative d'espionnage, vente de documents, la femme comme auteur principal et Hur comme complice.

Nouvelles Étrangères

LES FÊTES DE KIEL

A HAMBOURG

Hambourg, 18 juin. — Une grande quantité de journalistes sont arrivés par train spécial à Hambourg. Le Sénat les a reçus et les a fait conduire à leurs hôtels.

Dans la soirée, les membres de la presse rêun s ont été présentés au pavillon d'Alsterfiust, au sénateur Bachmann qui leur a souhaité la bienvenue.

A minuit, des embarcations ont conduit les journalistes sur l'Elbe centrale sur plusieurs milles du bassin de l'Alster.

Un essai d'illuminations a été très réussi, le coup d'œil était féèr que.

Une foule immense bordait les rives et le fleuve était sillonné de barques aux flancs desquelles des banderolles de lanternes vénitiennes étaient accrochées.

Le temps, pluvieux jusqu'à présent, s'est amélioré. Les Hambourgeois espèrent que leurs fastueux préparatifs ne seront pas noyés par quelque ondée.

Jamais Hambourg ne vit pareille affluence d'étrangers. Depuis longtemps les hôtels sont pleins. Les particuliers se louent plus des chambres, mais des lits, ou simplement des matelas, pour camper tant bien que mal.

Les autorités ont pris toutes les mesures convenables et l'ordre n'a pas été troublé jusqu'alors. Le sénateur Bachmann, chargé de la direction de la police, s'est efforcé de concilier les habitudes de l'hôte de la population d'un ville libre avec les mesures de sécurité commandées par la présence de l'empereur, qui visite Hambourg pour la première fois.

La Salle des Fêtes

Il convient de donner une description détaillée de la salle des fêtes où aura lieu le grand banquet impérial.

Cette immense salle est bâtie au sud du port, tandis que les manœuvres navales se feront au nord, et à la forme d'un vaisseau. A l'intérieur elle ressemble au pont d'un navire. Cette idée, comme aussi la plupart des détails d'ornementation, est sortie du cerveau de l'empereur.

Le mât géant qui porte son étendard est d'une hauteur de 80 mètres. Le pont lui-même a 185 mètres de long et 30 mètres de large. Des colonnes de 25 mètres de haut, des bateaux aux agrès et drapeaux d'où s'exportent par des mâts, ornementent cette salle d'aspect étrange éclairée par 90 lampes électriques. La présidence est reçue au orchestre drapé de blanc et de rouge. Les vestiaires à côté ont tendu d'étoffes vieil or. De lourdes portières de peluche rouge tombent sur tous les couloirs qui donnent accès à la grande salle des fêtes.

La salle à manger où l'empereur recevra les hôtes de distinction est en forme de fer à cheval.

Les ambassadeurs étrangers, les amiraux *étrangers, les amiraux et les généraux alle*mands seront à gauche de la tente de l'empereur.

Une compagnie d'artillerie de marine étune musique formeront l'aile droite. Toutes les personnes invitées au banquet, les officiers des escadres étrangères et les officiers de Kiel prendront place dans les tribunes réservées.

L'empereur et l'impératrice seront reçus par le chancelier, le vice-chancelier, le chef de la station maritime de la mer Baltique et les directeurs de la commission du canal.

L'empereur se tiendra au centre d'une grande table ; autour de lui seront assis les princes, les grands du royaume, les ambassadeurs et les amiraux.

Dans la même salle, deux longues tables seront dressées pour quelques hôtes de distinction. Derrière l'empereur, au-dessus, se trouvera, au dire des journaux allemands, un étendard de cinquante mètre carrés.

Dans la grande salle des fêtes seront dressées vingt tables de 16 mètres de long.

Enfin, derrière la salle à manger se trouvent quelques salons dont l'emploi n'est pas bien déterminé, entre autres un boudoir réservé à l'impératrice. Au bout de cette salle-ci, s'ouvre une entrée spéciale par laquelle Guillaume II et l'impératrice monteront sur leur yacht.

Pour compléter la ressemblance de cette salle immense avec un vaisseau, on a jugé bon de la fixer au sol par trois ancres de dimensions colossale.

Dépêche de l'impératrice

L'impératrice vient de télégraphier au Sénat de Hambourg que se trouvant dans une position intéressante elle ne pourra assister à la solennité de demain.

Un tra n spécial amènera demain 350 membres du Reichstag et du Landstag qui prennent part aux fêtes.

*Les amiraux allemands et étrangers arri*veront à Hambourg par un train spécial.

Plaque commémorative

On rapporte de Kiel que toute l'étendue du canal est occupée militairement. Une plaque posée sur le phare de Holsonan porte l'inscription suivante : « L'empereur Guillaume a inaugurée le 21 juin 1895 le canal de la mer du Nord, l'a offert et consacré au commerce du monde. »

LA BELGIQUE

La mort du général Vandersmissen

On assure que le général a eu une fin tragique. Une servante, qui se trouvait au rez-de-chaussée de la maison, aurait entendu un coup de feu et, se précipitant vers la pièce d'où le bru t était parti, aurait trouvé le général baignant dans son sang, atteint par une balle de revolver à la tempe.

Chronique du Sport

SPORT HIPPIQUE

Les Courses du Quesnoy

Le dimanche 16 juin a eu lieu sur le Champ de manœuvres du Quesnoy, des courses de chevaux dont voici les résultats :

Course de haies (gelop) — 120 mètres — 5 haies — 3 concurrents.

1er prix, 50 francs, M. Bury ; 2e, 40 fr., M. Lebrun ; 3e, 30 fr., M. Cardon.

Course de tête (gelop) — 120 mètres — 6 têtes — 13 concurrents.

1er prix, 50 fr., M. Canonne ; 2e, 40 fr., M. Cordier ; 3e, 30 fr., M. Cardon Fernand.

Course au trot chevaux de pays — 2.000 mètres (3 tours de piste) — 13 concurrents.

1er prix, 100 fr., M. Douay ; 2e, 50 fr., M. Quarré ; 3e, 25 fr., M. Bouchaut, M. Wattier.

Course au galop — 1800 mètres — 13 concurrents.

1er prix, 125 fr., M. Baury ; 2e, 75 fr., M. Dacornet de Roix du Nord ; 3e, flot de rubans, M. Leclercq. (le cheval de M. Dacornet s'est trouvé distancé par suite d'une bousculade d'un concurrent).

Course de haies — Distance 1.600 mètres — 6 haies, ouverte aux mères — 7 concurrents.

1er prix, 100 fr., M. Douay ; 2e, 50 fr., M. Peyron ; 3e, un flot de rubans, M. Prévost.

Course spéciale, chevaux pur sang.

1er prix, 50 fr., M. Baron ; 2e, 25 fr., M. Morival.

Course au trot — Distance 1.600 mètres — 6 haies, ouverte aux mères — 7 concurrents.

1er prix, 100 fr., M. Douay ; 2e, 50 fr., M. Peyron, 3e, un flot de rubans, M. Prévost.

Course au galop — 1800 mètres — 13 concurrents.

1er prix, 50 fr., M. Baron ; 2e, 25 fr., M. Morival.

Le jury de course était composé de M. Bracaval, président ; Bracq, vice-président ; Leroy, trésorier.

Membres : MM. Michaux, Caulet, Arthur Macaire, Barbieux, Nactasse Douay, Evariste Fluchart, J.-B. Blaise.

Toutes nos félicitations au comité organisateur et particulier à M. le Maire, espérant qu'il trouvera encore d'autres problèmes.

VELOCIPÉDIE

Prolongation de Zimmerman

Une nouvelle sensationnelle nous parvient de Liége. A la suite de la supériorité que Protin a montré à Dijon, Bruxelles et Liége, il a été pris une concurrence, y compris Houben les Liégeois ont ouvert une souscription et viennent, paraît-il, de réunir la jolie somme de 25.000 fr. exigée par Zimmerman.

Cette nouvelle est un gros événement, car si Zimmerman ne vient pas, alors qu'il est en pleine forme, c'est qu'il craint Protin.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Amendement de M. Georges Berry, tendant à fixer vingt-sept ans au lieu de vingt-six la limite d'âge à laquelle les étudiants en droit, pour obtenir de ne faire qu'une année de service militaire, doivent avoir acquis le grade de docteur en droit. (Adopté par 317 voix contre 125.)

Nonn. — Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Dron, Guesde.

Retenu à la Commission du budget : M. Iung.

Les autres députés ont voté *pour*.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *contre* : MM. Basly et Lamendin.

Se sont abstenus : MM. Boudenoot, Jonnart, malade.

Absent par congé : M. Adam.

Les autres députés *ont voté pour*.

6° Sur la proposition Chapuis demandant la suppression de l'article 23 de la loi du 1883 établissant les dispenses. (Repoussé par 314 voix contre 159).

Nonn. — *Ont voté pour* : MM. Defontaine, Dron, Guesde.

Se sont abstenus : MM. Carpentier, Coget, Eliez, Guillemin, Hayez, Michau, Lepez, Lemire, Sirot, Weil, Iung (à la commission du budget).

Les autres députés *ont voté contre*.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour* : MM. Basly, Lamendin.

S'est abstenu: M. Jonnart, malade.

Tous les autres députés ont *voté contre*.

2° L'amendement de M. Vallé à l'article 1er du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons et conçu en ces termes : « Nonobstant leur déclaration, les propriétaires ou cultivateurs qui vendront les produits de leur récolte, ne seront pas soumis à la prise en charge et seront affranchis de l'exercice ».

(Rejeté par 299 voix contre 227).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté contre.

LES GRÈVES

A TOURCOING

La grève qui s'était déclarée, lundi, dans la matinée, à la fabrique de tapis de MM. Lorth où frères, rue du Petit-Village, est terminée. Les ouvriers ont repris le travail, hier, aux conditions anciennes. Il ne s'agissait pas de modification de salaires.

On nous prie de dire qu'il n'a pas été question entre patrons et ouvriers de mat ériaux mises en cuvre.

***

Une grève partielle qui s'était déclarée lundi au tissage Toulemonde, boulevard Gambetta, a également pris fin hier. 40 tisserands sur 50 ont repris leurs métiers. Les autres l'ont repris mardi, à la rentrée de une heure.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un peu de pudeur, S. V. P.

Vous connaissez cette fable de La Fontaine : Un mari voulant savoir si sa femme était capable de garder un secret lui raconta qu'il venait de pondre un œuf.

La bavarde mégère courut aussitôt chez sa voisine et narra le fait avec force commentaires. A la fin de la journée, l'aventure avait passé de bouche en bouche, il se trouvait que notre homme avait pondu plus d'un cent d'œufs.

Nous assistons au même phénomène avec la manifestation cléricale de dimanche.

Hier, la *Croix du Nord* évaluait les manifestants à 22,000. Le *Journal de Roubaix*, sans rougir, publiait 20,000. Aujourd'hui, la *Croix* arrive à 28 000.

Tout cela ne lire évidemment pas à grande conséquence. Les gens sérieux haussent les épaules puis finissent par rire de ces bonimente d'arrachoirs de dattes.

Voici ce qui est plus grave :

« Mais pourquoi, dit le *Journal de Roubaix*, n'est permis aux Libres-penseurs de promener d'une façon pareille, leur cortège ? Les tout, l'apporel du à un roi, le cadavre de l'un des leurs, ils bient les enterrements, puisqu'il faut, dire le mot, au sonelle d'incessantes provocations ? Les catholiques, s'ils se respectaient pas la liberté de tous, trouveraient se collier pour empêcher ces démonstrations par trop bravantes pour un simple transport à la voirie, à l'équarri sage ».

Commentez ces lignes serait fa're trop d'honneur à celui qui les a écrites. Elles n'en sont pas moins significatives. Elles montrent le cas que forsient de la liberté de conscience les cléricaux s'ils parvenaient à ressaisir le pouvoir.

Mais dira-t-on encore que nous poussons de vaine et vaines clames ?

Républicains, mes amis, serrons les rangs ! Et en avant pour la défense de la liberté.

E. R.

Les vols commis au cimetière

Les voleurs arrêtés

On se rappelle l'émotion considérable soulevée à Roubaix par la fréquence des vols commis au cimetière. Depuis près de deux ans et demi, il n'est pas passé presque jour de semaine sans que les portes et les vitres des chapelles fussent fracturées et les objets funéraires qu'elles renfermaient ne devinssent la proie des malfaiteurs.

Malgré la plus active surveillance, les gendins échappaient à la police et continuaient leurs méfaits.

Cette situation a pris fin, heureusement. A l'heure actuelle, les dévaliseurs de tombes sont sous les verrous.

Il y a environ un mois, une femme, la veuve Seyls, 50 ans, fortement soupçonnée d'avoir commis un vol au cimetière fut arrêtée.

Des perquisitions furent aussitôt pratiquées à son domicile, par M. le commissaire de police du 4e arrondissement. Elles amenèrent la découverte d'un matériel considérable d'orfèvrerie, de couronnes, chandeliers, etc., dérobés dans les chapelles.

Depuis l'arrestation de la veuve Seyss, 30 ou 40 personnes sont venues reconnaître les objets ainsi dérobés.

Ce n'était pas elle qui commettait ces vols avec effraction, mais un sieur François Sagnet, âgé de plus de 60 ans, vieillard hospitalisé. Tantôt il opérait seul, autres fois, il était aidé par la veuve Seyls. Les objets provenant de ces larcins étaient vendus et les deux complices en dépensaient le produit en bombances.

Plus de cent vols ont été constatés. La manière dépêrer étant toujours la même, ce qui prouva qu'ils sont l'œuvre des mêmes malfaiteurs.

Après l'arrestation de la veuve Sey's, l'enquête fut rarédement menée. La voleuse prétendue questions rejeta toute la responsabilité des faits dont on l'accusait sur son amant, le sieur Sagnet.

En apprenant l'arrestation de sa maîtresse, Sagnet ne se crut plus en sécurité. Il disparut de l'hospice et passa la frontière. Ces jours dernier, il revenait à Roubaix où il fut arrêté par la police de notre ville l'arrêta.

Mardi après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Lefebvre 1er M. Duparcq, est venu compléter l'instruction.

Une trentaine de victimes des vols commis par le peu intéressant couple ont été entendues par le magistrat instructeur.

L'instruction a duré presque toute l'après-midi.

Les charges sont tel ement accablantes pour les inculpés qu'ils ne peuvent nier.

Série d'accidents

Dans la soirée de lundi, trois chutes assez graves se sont produites en ville.

Vers six heures, M. Désiré Simonns, 50 ans, demeurant cour Degandt, rue Magenta, est tombé, étant porteur d'une charge de pièces de tissus. Dans sa chute il s'est brisé la clavicule de l'épaule droite.

Il a reçu les soins du docteur Lherbier.

— Vers la même heure, Pierre Dekenkelaere, 6 ans, demeurant rue de la Lys, 30, est tombé en jouant avec ses camarades et s'est fracturé la jambe droite.

M. le docteur Largillière lui a donné les soins nécessaires.

— Lundi, M. Auguste Declercq, 62 ans, demeurant « Au ver à soie », rue d'Avelghem, rentrait vers dix heures du soir à son domicile lorsque son pied s'accrocha à un tréteau et vint rouler du haut en bas.

Quand on le releva, il avait le crâne entièrement à nu.

Le docteur Lepautre lui a donné les premiers soins.

Les trois blessés ont été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

HUILE DU CONGO sans paisser les cheveux, sans salir les nourrit et parfume.

Chronique colombophile

La Société colombophile *l'Avenir* établie chez M. Charles Leclercq, dit le Petit Robert, rue Vélins, informe les amateurs qu'elle organiser un grand concours de pigeons voyageurs pour Roubaix seul sur Châlons-sur-Marne, le dimanche 18 juin. Mise en panier le vendredi 23 de 4 à 7 heures précises. Prix 1 fr. 40 dont 1 fr. pour prix et 0.40 c. pour frais, bagues comprises.

Les paniers seront réservés sur feuille.

Jeu de poule à 0.10 c. — Jeu de 2 à 0.25 par 100, à 0.50 par 50, à 1, 2 et 3 fr. par 10, à 2, 10 et 20 francs par 8 inscriptions.

On enlève en tout point le règlement de l'Union fédérale Roubaisienne. Le concours sera réglé par M. Victor Carette.

La commission administrative prévient les joueurs que les contestations devront être au siège du concours samedi à 8 heures du soir au plus tard, pour être réglé dimanche matin de 4 à 6 heures 1/2 dernier délai.

Photographie
J. QUEQUIN
97, Rue du Moulin, ROUBAIX.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 10 au 15 Juin 1895

	Nomb. de colis	kilos
Soie.	19	1.591
Laine peignée	5.916	671,390
Laine blde	1.266	162,060
Blousses.	99	9,492
Coton.	362	36.300
Totaux.	7,680	883,633
Décrassage.	43 6/0 opérations	
Tirage	729 1/2	id.

Le Directeur,
L. BIPPER

TOURCOING

Réunion de commissions

La commission des grands travaux s'est réunie hier sous la présidence de M. Victor Hassebroucq, maire.

La commission a discuté sur les différents projets présentés à l'examen et adoptés précédemment et compris dans le programme voté en 1887.

L'Ecole de la rue des Piats — Réception définitive

Hier après-midi M. François Sénélar, adjoint au maire et M. Auguste Duponchelmier, conseiller municipal, ont procédé à la réception définitive des travaux de la construction de l'école municipale de garçons de la rue des Piats.

Le Concours agricole

Hier après-midi on a débarrassé la salle des Fêtes (inachevée) de l'Hôtel de Ville et qui doit être utilisée pour l'exposition du Comice agricole qui se fera à Tourcoing les 6, 7 et 8 juillet prochain.

On attendait le président du concours pour les dispositions à prendre.

L'accident de l'établissement Valentin et Flipo

Nous avons relaté hier l'accident survenu lundi dans la matinée à un chauffeur mécanicien de l'établissement Valentin et Flipo, place Thiers.

On avait dit que le blessé, M. Emile Attenback était d'origine allemande.

Or non seulement M. Attenback n'est pas allemand mais après avoir fait deux campagnes et de bonnes études de service que nous connaissons heureux de reproduire.

Attenback Emile, né le 5 janvier 1847 à Colmar (Haut-Rhin) incorporé au 32e de ligne à compter du 9 mai 1863, comme engagé volontaire, en vertu de la loi du 1er février 1863, comme suit :

Soldat de 2e classe le 13 mai 1863 ;
Caporal de 2e classe le 16 novembre 1869 ;
Caporal de 1re classe en 1870 ;
Sergent-fourrier le 1er octobre 1871.

Campagnes : Contre l'Allemagne 1870. Pris prisonnier de guerre en Allemagne du 29 octobre 1870 au 24 août 1871.

Blessures : Contusion par éclat d'obus à la jambe droite le 18 août à la bataille de St-Privat.

A déclaré, le 29 mai 1872, opter pour la nationalité française.

Accident d'usine

Mlle Romaine Vanderbielle, 23 ans, soigneuse chez MM. Tiberghien frères, s'est la main droite prise entre les barres d'un métier *Gilt box*. Les pointes lui sont et très dans quatre doigts qui ont été transpercés. Toutefois, les articulations n'ont pas été atteintes et M. le docteur Lepautre qui a donné ses soins à la jeune blessée estime que sauf complications, la guér son s'opérera dans un délai de 10 jours.

Outrages et rebellion aux agents

L'agent Binot rencontra lundi soir, rue de la Gare, deux individus en état d'ivresse qu'il engagea à regagner au plus tôt leur domicile.

L'un d'eux outrage gravement l'agent qui voulut le conduire au dépôt, mais il fit une

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 108

LES DRAMES DE LA PAIX

PANTALON ROUGE

CINQUIÈME PARTIE

Le grand-père

— Coni nuez, monsieur Lavidry, est-ce bien tout ?

— Non... cela n'atteignait que nous... et ne touchait pas à l'honneur du général... à l'armée... Mais le reste... ce que j'ai à dire maintenant, tous ici vous le savez aussi bien que moi.

Vous avez vu l'ouvre, autour de vous, contre vous, William Staubach et son fils et vous n'avez pas pu vous défendre contre leur vertigen. Hélas ! moi, j'ai été, moi, pendant les premiers temps, mais j'ai fini par n'y plus penser, car l'ignorance des coutes fessent partagée par ma mère.

Chez ma mère, non pas comme un soupçon de l'infanzie qui se préparait, mais une absolue certitude... Et chez moi, le doute fit d'abord cendre sans cesse, car à Bazelles, on le sait aller prier sur la tombe de mon père, qui a-je vu, auprès de notre maison blanche, le sourire aux lèvres, étoquant le pasel, d'orient dont il avait été un des artisans ? Qui ? Guillaume de Winter et son fils ! Ah ! les crimes ne restent jamais impunis toute une vie ! Tôt ou tard, ceux qui jouent sécrement apparaît la justice qui venge !

Au retour de notre pèlerinage à Bazelles, ma mère, qui avait cherché vainement, depuis des mois, une preuve contre ces hommes — car elle aurait voulu douter, douter quand même — ma mère eut avec lui une explication. Il fallait éviter le scandale, n'est-ce pas ? Il demanda d'un ton presque sec : — Nous, je le crois, n'avons rien à... Ma mère eut recours à chatier, pour son compte ! Mais vous, mon général, vous !! ■ Ma mère lui ordonna de partir, de chercher un prétexte pour ne plus dîner de nuit, de ne plus venir, pour rompre toute relation avec vous... Mais parce que ma mère n'avait pas d'autre preuve que sa parole, que son souvenir, que la sûreté de France et la haine de toute sa vie ! parce qu'il avait eu... et parce que cet homme, mon grand-père, n'accuserait pas, puisqu'il ne pouvait plus voir... Staubach en fit des supplications et des menaces... Il resta... Alors, mon général... que se passa-t-il ?... Je ne sais, moi... ma mère ne m'a rien dit... mais n'est-il pas facile de la deviner ?... Elle donna quelques heures de réflexion à ce misérable pour préparer son départ... Elle se représenta chez lui pour connaître sa résolution... Il refusa sans doute... Il exaspéra ma mère... Oui, que s'est-il passé qui prouve que ma pauvre mère n'a pas eu à se défendre, que cet infâme ne s'est pas porté sur elle à quelque acte de violence ?... Ce meurire n'a pas eu de témoin... Hélas ! qui dira jamais la vérité...

Et à bout de souffle, Robert se tut :

Armand, le visage méconnaissable, disait :

— Robert, vous saviez tout cela et vous ne m'avez rien dit.

— Je ne connaîs la vérité que depuis quelques jours.

— Mon Dieu ! que d'horreurs et que d'infâmies, murmure Tolfidier.

Et il appuya les mains sur son front, sur ses yeux, comme s'il ne voulait plus rien voir. Car après le coup de foudre, cette mémoire tragique, se dressait devant lui, devant son cœur.

La trahison de Magda !

L'atroce, l'odieux comédie qu'elle avait jouée là... Car c'était une comédie que cet amour... Voilà ce qu'il se disait le malheureux... On s'était servi de cette radieuse beauté pour le séduire, pour le perdre, pour l'affoler, lui enlever toute réflexion et toute prudence... pour entrer sous son égide et sous sa protection dans la noble et probe famille de ces soldats sans arrière-pensée de trahison et qui ne devinaient point le mal, étant incapables de le faire...

Oui, oui, atroce, odieuse comédie !

Comédie que son sourire ! Comédie que ses premiers refus ! Comédie que ces paroles mystérieuses, au début de leurs amours, et par lesquelles elle semblait le menacer de l'avenir. Comédie, car sachant ce qui arriverait, déjà elle prépariait sa défense. Infamie de cette femme qu'il aimait, qu'il adorait, qui avait bouleversé son cœur. Ces tendresses un jeu. Ces larmes même une hypocrisie. Elle était si sûre de ses ressources... Il resta... Alors, mon général... que se passa-t-il ?... Je ne sais, moi... ma mère ne m'a rien dit... mais n'est-il pas facile de la deviner ?... Elle donna quelques heures de réflexion à ce misérable pour préparer son départ... Elle se représenta chez lui pour connaître sa résolution... Il refusa sans doute... Il exaspéra ma mère... Oui, que s'est-il passé qui prouve que ma pauvre mère n'a pas eu à se défendre, que cet infâme ne s'est pas porté sur elle à quelque acte de violence ?... Ce meurire n'a pas eu de témoin... Hélas ! qui dira jamais la vérité...

Et à bout de souffle, Robert se tut :

Armand, le visage méconnaissable, disait :

— Je ne connaîs la vérité que depuis quelques jours.

— Mon Dieu ! que d'horreurs et que d'infâmies, murmure Tolfidier.

Et il appuya les mains sur son front, sur ses yeux, comme s'il ne voulait plus rien voir. Car après le coup de foudre, cette mémoire tragique, se dressait devant lui, devant son cœur.

La trahison de Magda !

L'atroce, l'odieuse comédie qu'elle avait jouée là... Car c'était une comédie que cet amour... Voilà ce qu'il se disait le malheureux... On s'était servi de cette radieuse beauté pour le séduire, pour le perdre, pour l'affoler, lui enlever toute réflexion et toute prudence... pour entrer sous son égide et sous sa protection dans la noble et probe famille de ces soldats sans arrière-pensée de trahison et qui ne devinaient point le mal, étant incapables de le faire...

Toutes nos félicitations au comité organisateur et particulier à M. le Maire, espérant qu'il trouvera encore d'autres problèmes.

VELOCIPÉDIE

Prolongation de Zimmerman

Une nouvelle sensationnelle nous parvient de Liége. A la suite de la supériorité que Protin a montré à Dijon, Bruxelles et Liége, il a été pris une concurrence, y compris Houben les Liégeois ont ouvert une souscription et viennent, paraît-il, de réunir la jolie somme de 25.000 fr. exigée par Zimmerman.

Cette nouvelle est un gros événement, car si Zimmerman ne vient pas, alors qu'il est en pleine forme, c'est qu'il craint Protin.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Amendement de M. Georges Berry, tendant à fixer vingt-sept ans au lieu de vingt-six la limite d'âge à laquelle les étudiants en droit, pour obtenir de ne faire qu'une année de service militaire, doivent avoir acquis le grade de docteur en droit. (Adopté par 317 voix contre 125.)

Nonn. — Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Dron, Guesde.

Retenu à la Commission du budget: M. Iung.

Les autres députés ont voté *pour*.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *contre* : MM. Basly et Lamendin.

Se sont abstenus : MM. Boudenoot, Jonnart, malade.

Absent par congé : M. Adam.

Les autres députés *ont voté pour*.

6° Sur la proposition Chapuis demandant la suppression de l'article 23 de la loi du 1883 établissant les dispenses. (Repoussé par 314 voix contre 159).

Nonn. — *Ont voté pour* : MM. Defontaine, Dron, Guesde.

Se sont abstenus : MM. Carpentier, Coget, Eliez, Guillemin, Hayez, Michau, Lepez, Lemire, Sirot, Weil, Iung (à la commission du budget).

Les autres députés *ont voté contre*.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour* : MM. Basly, Lamendin.

S'est abstenu: M. Jonnart, malade.

Tous les autres députés ont *voté contre*.

2° L'amendement de M. Vallé à l'article 1er du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons et conçu en ces termes : « Nonobstant leur déclaration, les propriétaires ou cultivateurs qui vendront les produits de leur récolte, ne seront pas soumis à la prise en charge et seront affranchis de l'exercice ».

(Rejeté par 299 voix contre 227).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté contre.

LES GRÈVES

A TOURCOING

La grève qui s'était déclarée, lundi, dans la matinée, à la fabrique de tapis de MM. Lorth où frères, rue du Petit-Village, est terminée. Les ouvriers ont repris le travail, hier, aux conditions anciennes. Il ne s'agissait pas de modification de salaires.

On nous prie de dire qu'il n'a pas été question entre patrons et ouvriers de mat ériaux mises en cuvre.

***

Une grève partielle qui s'était déclarée lundi au tissage Toulemonde, boulevard Gambetta, a également pris fin hier. 40 tisserands sur 50 ont repris leurs métiers. Les autres l'ont repris mardi, à la rentrée de une heure.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un peu de pudeur, S. V. P.

Vous connaissez cette fable de La Fontaine : Un mari voulant savoir si sa femme était capable de garder un secret lui raconta qu'il venait de pondre un œuf.

La bavarde mégère courut aussitôt chez sa voisine et narra le fait avec force commentaires. A la fin de la journée, l'aventure avait passé de bouche en bouche, il se trouvait que notre homme avait pondu plus d'un cent d'œufs.

Nous assistons au même phénomène avec la manifestation cléricale de dimanche.

Hier, la *Croix du Nord* évaluait les manifestants à 22,000. Le *Journal de Roubaix*, sans rougir, publiait 20,000. Aujourd'hui, la *Croix* arrive à 28 000.

Tout cela ne lire évidemment pas à grande conséquence. Les gens sérieux haussent les épaules puis finissent par rire de ces bonimente d'arrachoirs de dattes.

Voici ce qui est plus grave :

« Mais pourquoi, dit le *Journal de Roubaix*, n'est permis aux Libres-penseurs de promener d'une façon pareille, leur cortège ? Les tout, l'apporel du à un roi, le cadavre de l'un des leurs, ils bient les enterrements, puisqu'il faut, dire le mot, au sonelle d'incessantes provocations ? Les catholiques, s'ils se respectaient pas la liberté de tous, trouveraient se collier pour empêcher ces démonstrations par trop bravantes pour un simple transport à la voirie, à l'équarri sage ».

Commentez ces lignes serait fa're trop d'honneur à celui qui les a écrites. Elles n'en sont pas moins significatives. Elles montrent le cas que forsient de la liberté de conscience les cléricaux s'ils parvenaient à ressaisir le pouvoir.

Mais dira-t-on encore que nous poussons de vaine et vaines clames ?

Républicains, mes amis, serrons les rangs ! Et en avant pour la défense de la liberté.

E. R.

Les vols commis au cimetière

Les voleurs arrêtés

On se rappelle l'émotion considérable soulevée à Roubaix par la fréquence des vols commis au cimetière. Depuis près de deux ans et demi, il n'est pas passé presque jour de semaine sans que les portes et les vitres des chapelles fussent fracturées et les objets funéraires qu'elles renfermaient ne devinssent la proie des malfaiteurs.

Malgré la plus active surveillance, les gendins échappaient à la police et continuaient leurs méfaits.

Cette situation a pris f